

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 mai 2009

L'an deux mil neuf, le 11 mai 2009 à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, 5 mai deux mil neuf.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DURAND Marie-Claude, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck.

Excusée : DARJ Isabelle,

Absent : /

Nombre de présents : 18

Date de convocation : 5 mai 2009

Secrétaire de séance : Françoise Proust

Compte rendu est fait de la séance 6 avril 2009.

Taux sur le Foncier non Bâti :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à un appel de la Trésorerie Générale, le taux d'imposition sur le foncier non bâti voté à la séance précédente doit être modifié et plafonné au maximum à la progression du taux de taxe habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le taux de 72.35 %

Extension Eclairage Public entrée du village et divers (3^{ème} tranche) :

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn Propose ses compétences pour les travaux désignés :

« Extension Eclairage entrée du Village et divers (3^{ème} tranche) »

La participation demandée à la Commune pour ces travaux sera du montant TTC de l'opération diminué de l'aide financière du SDET, (qui est de 70 % du montant H.T. de l'opération jusqu'à concurrence de 25 000,00 € H.T.)

Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à

29 100,00 € TTC, suivi des travaux compris, arrondie à un montant supérieur afin de pallier tout imprévu. Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant droit au FCTVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil de donner au Syndicat Départemental un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.
- Et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

Démantèlement du service public EDF :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la politique menée par ERDF visant à suspendre des postes d'agents et à réduire le nombre de sites. En suivant ses services le directeur d'ERDF met à mal le service public.

Le Conseil Municipal à l'unanimité par cette délibération affirme sa volonté de maintenir ce nécessaire service de proximité garant d'une véritable égalité entre les territoires.

Demande d'admission en non-valeur d'une taxe

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'admission en non-valeur d'une taxe pour les montants de trois euros quarante et un cents (3.41 €) et dix cents (0.10 €) concernant les redevables suivants :

- LARUELLE Pierre
- SAUTRON Dominique

A été transmise par la Trésorerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité entérine cette demande en non-valeur d'une taxe.

Demande d'admission en non-valeur d'une taxe (cantine - garderie)

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'admission en non-valeur d'une taxe pour la cantine – garderie correspondant aux montants de dix cents (0.10 €) et de soixante cents (0.60 €) et concernant les redevables suivants :

- VILLENEUVE Géraldine
- SEVILLE Jean-Louis

A été transmise par la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine cette demande en non-valeur d'une taxe.

Changement de nom de Ansamble Midi Gastronomie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fusion de la Société Ansamble Midi Gastronomie avec la Société Ansamble. Aux termes de cette fusion la société se dénommera Ansamble. Il convient suite à cette fusion de signer un avenant au contrat. Le Conseil Municipal après délibération accepte, à l'unanimité, cette modification et ce changement de nom de société et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat.

Cession de Matériel :

Le Conseil Municipal a examiné l'offre de Monsieur GARCIA - Casse Tracteur concernant l'enlèvement du tracteur RENAULT 651 – 2RM hors d'usage du fait de la boîte à vitesse cassée, pour un prix net de 980 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette offre d'achat pour un prix net de 980 €.

Concordia :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer la convention partenariale « chantier international 2009 » avec l'association CONCORDIA. Le chantier se déroulera du 6 juillet au 25 juillet 2009. De plus le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de verser une subvention de 2 019 € à l'association CONCORDIA et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention correspondante.

Adhésion au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service de remplacement auquel peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Autorise le Maire à faire appel en tant que de besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu.

Dit qu'un crédit suffisant pour faire face à la dépense sera inscrit au budget communal.

Questions diverses :

Plaque d'information :

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur André AYMERIC. Celui-ci souhaiterait poser une plaque d'information dans la salle Polyvalente Pierre Valax sur les règles d'éthique dans le sport. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette demande. L'inauguration se fera le 15 juin 2009 à 18 h à la Salle Polyvalente Pierre Valax.

Terrains en friches :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra les dispositions nécessaires afin que les propriétaires entretiennent leurs terrains en friches.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Les Conseillers municipaux,